
COMMUNE DE FREPILLON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JANVIER 2016

**Date de la
convocation**
13 janvier 2016

L'an deux mil seize le vingt-et-un janvier à 21 h, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le treize janvier, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

**Membres en
exercice**
22

Présents :
Bernard TAILLY (*Maire*)

Patricia ZEISS, Dominique BERNARD, Martine BERNARD, Sébastien HUART, Chantal WALTER,
(*Maires adjoints*)

Serge ACHARD, Raynald BEAUFILS, Sylvie CABEZAS, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Pascal DERCHE, Estelle GACINA, Micheline MAINGUET, Cécile PALLATIN, Géraldine PICAULT, Evelyne RAGUENET DE ST ALBIN, Gabrielle RICCARDI, Monique RISCH (*conseillers municipaux*)

Représenté par pouvoir : Bernard PAUTET, pouvoir donné à Pascal DERCHE

Absents excusés: Roger MIGNOT, Thomas MERCIER

Secrétaire de séance : Sébastien HUART

Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil,

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu l'article L 5210-1-1 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'avis de la commission départementale de coopération intercommunale du 16 octobre 2015

Considérant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du département du Val-d'Oise soumis pour avis aux communes et établissements publics concernés par le projet

Sur le rapport présenté par M. le Maire
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

Prend acte du dossier de schéma départemental de coopération intercommunal du Val-d'Oise présenté en CDCI le 16 octobre

Dit que la réduction du nombre des syndicats ne peut pas être une fin en soi

Considère à propos de l'évolution des syndicats qu'aucune décision ne doit être prise sans qu'il y ait eu au préalable une étude d'impact en termes de qualité de service à la population et en termes de conséquences économiques à court et long terme

SOUS-PRÉFET DE PONTOISE

29 JAN. 2016

ARRIVÉE

**Acte
rendu
exécutoire
après
dépôt en
Préfecture
le :**
**Publication ou
notification le :**

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour ~~extra~~trait certifié conforme,
Le Maire,

